

# Introduction aux droits culturels

**Socle de nos démocraties,  
Boussole pour en retrouver les valeurs et le sens**

Jeudi 14 Mars 2024

Amphitorium, 1 esp. François Mitterrand, Bourg-en-Bresse

**Anne Aubry – Réseau Culture 21**

[anneaubry@reseauculture21.fr](mailto:anneaubry@reseauculture21.fr)

**2 articles** parus sur Médiapart le même jour, le 17 septembre 2023

❖ **« Remballe ta charité, on veut des droits ! »** : des manifestants réclament une meilleure accessibilité des transports parisiens - Collectif Les Dévalideuses

Article écrit par Manuel Magrez

« Concrètement, **rien n'est fait pour nous** [...] La France est la championne du monde du report et de la dérogation ». « **Les gens ne veulent pas y penser** » explique Marianne, observant un grand tabou face à cette problématique. Elle **dénonce cette vision de la société selon laquelle « le handicap est la pire chose qui puisse arriver dans la vie, après la mort** [...] **Changer de regard ne suffit pas, on veut des droits**. On est la plus grande des minorités, et pourtant rien n'est fait. Face à ce constat, l'objectif de l'action est surtout de **« politiser cet enjeu, qui est souvent abordé sous l'angle de la charité »**.

❖ **La contention, une « culture de la domination » en psychiatrie**

Article écrit par Caroline Coq-Chodorge,

« Abolir la contention » c'est la proposition du psychiatre Mathieu Bellahsen, dans un livre qui vient de paraître [...] tant **cette pratique** – qui consiste à immobiliser, en les attachant, les patientes et les patients jugés trop agités – est répandue. Régulièrement, la contrôleur générale des lieux de privation épingle des établissements de santé pour des **atteintes aux droits humains** dans leur pratique de la contention. [...] Aujourd'hui, on vit dans une société traversée par l'obsession sécuritaire, la peur des migrants, des fous. **L'emmurement du monde produit un emmurement des relations humaines**. En 2021 Olivier Véran, alors ministre de la santé, a parlé devant l'Assemblée nationale de « la dimension thérapeutique de l'isolement ». La contention mécanique est une mesure de contrôle. Peut-être que l'on ne peut pas faire autrement dans certaines situations, mais de là à dire que c'est « un soin »... Son abolition est une première pierre pour une psychiatrie **partant des droits effectifs, de l'autodétermination, de la dignité pour toutes et tous.** »

### Citations en résonance

« Si l'on dit une fois que ce qui est moralement mauvais peut être politiquement bon, l'ordre social n'a plus de boussole. **La violence commise envers le membre le plus infime de l'espèce humaine affecte l'humanité entière.** La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle. Vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre l'autre tout à la fois. [...] **Sans principes respectés, il n'y a plus de société.** »

**Victor Schœlcher, acteur de la loi sur l'abolition de l'esclavage de 1848**, cité par Aimé Césaire dans son Discours à l'Assemblée nationale 17 décembre 1982 (commémoration de l'abolition de l'esclavage)

« Se rappeler que le combat, **le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité**, n'est jamais entièrement gagné, et que **c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré.** »

**Aimé Césaire, Discours à l'Assemblée Nationale, 17 déc. 1982** (commémoration de l'abolition de l'esclavage)

### DES FILS À TIRER - la convergence des luttes au titre des droits humains

- 1/ **Tous concernés** par le sort réservé à certain.es – interdépendance des libertés/responsabilités
- 2/ **Pas de charité** : la nécessité du droit dans une démocratie
- 3/ **Le combat est quotidien**, il y aura toujours à faire
- 4/ **Nous touchons à du concret, du palpable...** à de multiples échelles

3

### La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948

**« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »**

**art. 1 de la DUDH**

- Droit à la vie et à la sûreté (art.3)
- Interdiction de l'esclavage (art.4)
- Interdiction de la torture (art.5)
- Droits du justiciable (art.6 à 11)
- Droit à la vie privée (art. 12)
- Droit de circulation, choisir sa résidence (art.13)
- Droit d'asile (art.14)
- Droit à la nationalité (art.15)
- Droit de se marier et de fonder une famille (art.16)
- Droit à la propriété (art.17)
- Liberté de pensée, de conscience et de religion (art.18)
- Liberté d'opinion et d'expression (art.19)
- Liberté d'association (art.20)
- Droit de participation politique (art.21)
- Droit à la sécurité sociale (art. 22)
- Droit au travail (art.23)
- Droit au loisir (art.24)
- Droit à un niveau de vie suffisant (art.25)
- Alimentation / Logement / Soins de santé / Aide sociale
- Droit à l'éducation (art.26)
- Droit de participer à la vie culturelle (art.27)
- Droit à un ordre démocratique (art.28)

## DROITS

### ⊙ CIVILS

### ⊙ POLITIQUES

### ⊙ ECONOMIQUES

### ⊙ SOCIAUX

### ⊙ CULTURELS

4

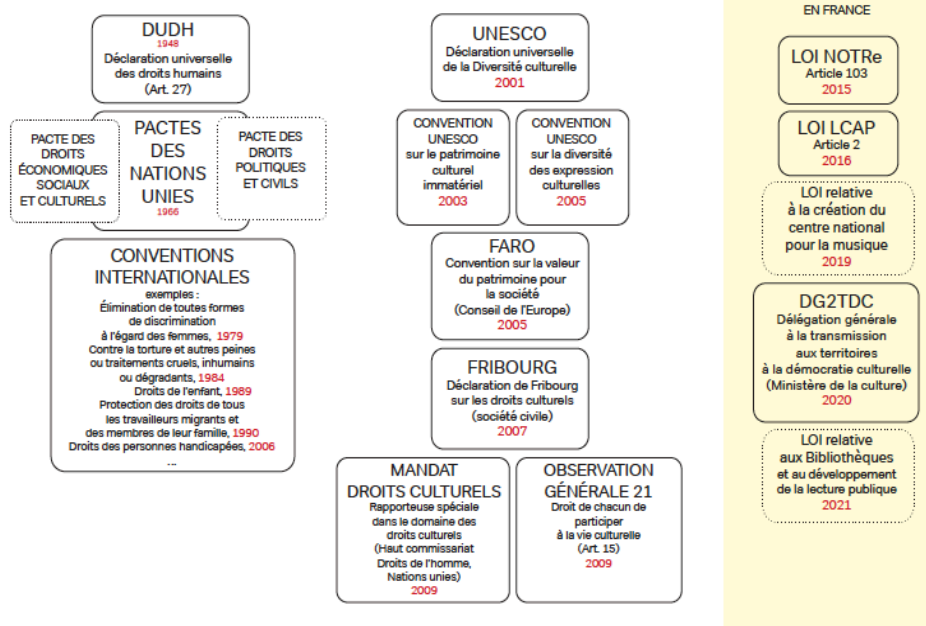
# LES DROITS HUMAINS

## Caractéristiques

- ⊙ Universels
- ⊙ Individuels
- ⊙ Indivisibles
- ⊙ Interdépendants

5

## LES DROITS CULTURELS DANS LES TEXTES





LES DROITS  
CULTURELS

Déclaration de Fribourg

## La Déclaration des droits culturels

### Une nécessité

Texte issu de la société civile, co-écrit par un groupe international, dénommé « Groupe de Fribourg » et adopté le 7 mai 2007.

7

## Définir la notion de « culture »

### **Au sens étroit**

Beaux- arts, les patrimoines, la création...

### **Au sens large**

« La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »

UNESCO, Mexico, 1982

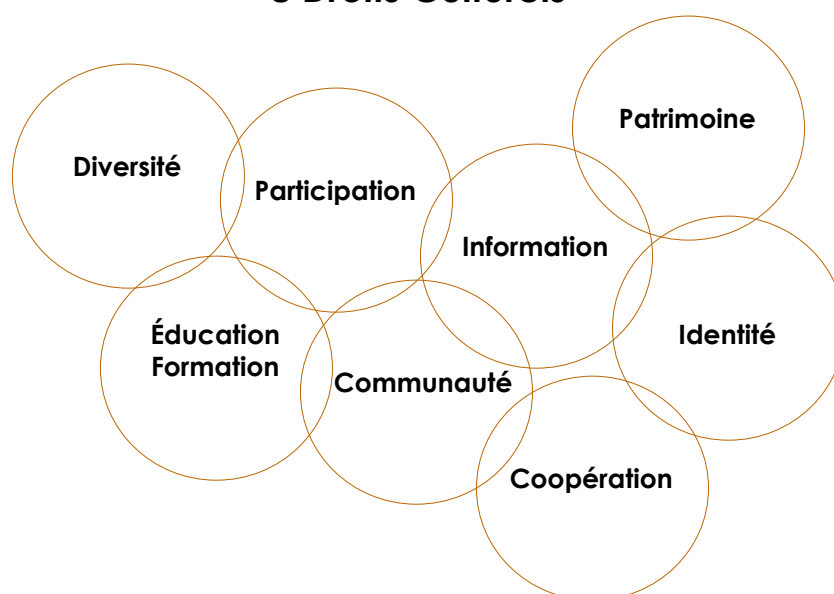
## UN ENJEU DE DEFINITION

« Le terme **« culture »** recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels **une personne ou un groupe** exprime **son humanité et les significations** qu'il donne à son existence et à son développement »

Art. 2, Déclaration de Fribourg

9

## 8 Droits Culturels



10

## 8 Droits Culturels

### 3 ensembles de droits

#### Cultiver son identité

**Art. 3 a** - Identité

**Art. 3b** - Diversité

**Art. 3c** - Patrimoine

#### Cultiver les savoirs et le faire savoir

**Art. 6** - Education et formation

**Art. 7** - Information et communication

*8 droits  
culturels*

#### Cultiver l'organisation des échanges et de partage

**Art. 5** - Référence à des communautés culturelles

**Art. 6** - Accès et participation à la vie culturelle

**Art. 8** - Coopération culturelle

11

### Cultiver l'identité

#### Art. 3a/ Identité

Droit de toute personne d'exprimer qui elle est, de se construire et d'évoluer.

- ⊙ Lutte contre les discriminations, assignations, réductions des personnes au travers des catégories, contre le déterminisme.

#### Art. 3b/ Diversité

Droit de vivre dans un milieu fait d'une diversité de ressources et de visions du monde.

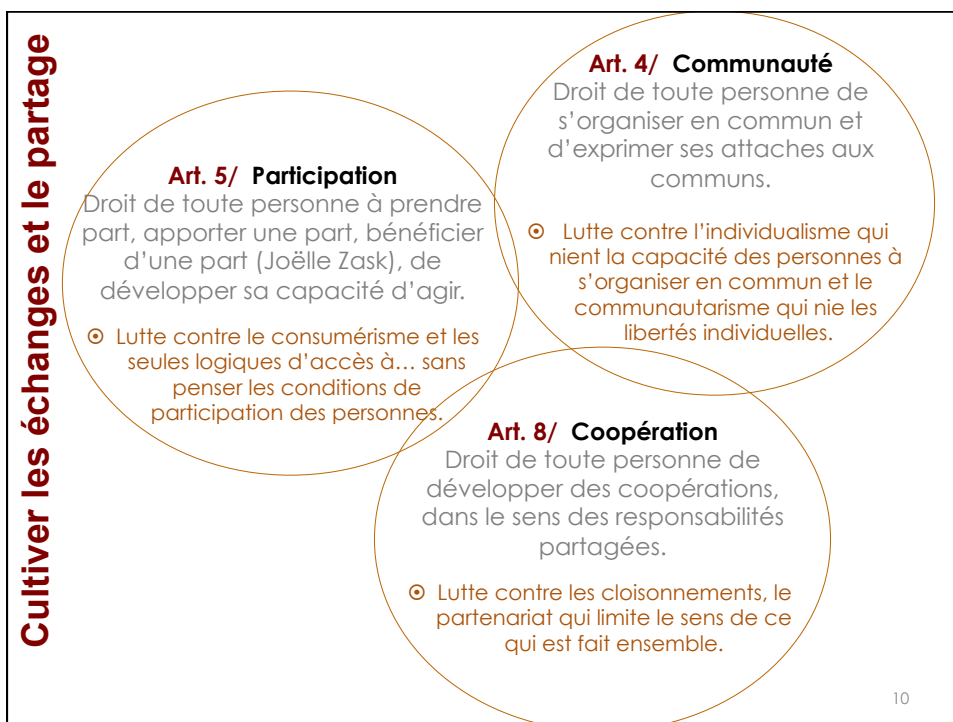
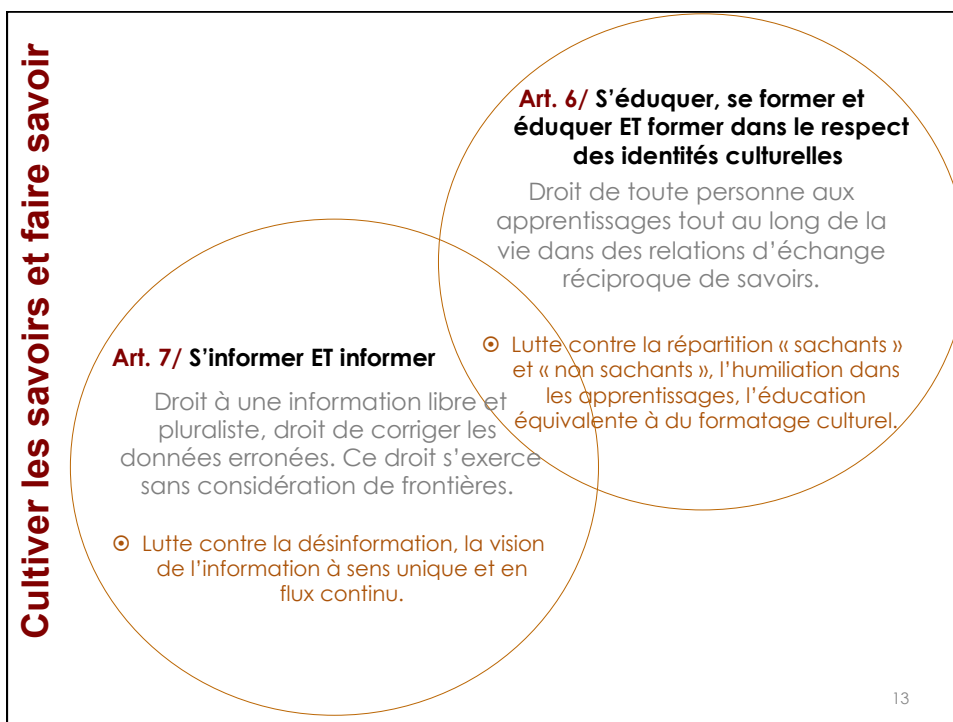
- ⊙ Lutte contre l'uniformisation, la domination, l'hégémonie, l'appauvrissement des sols et des milieux.

#### Art. 3c / Patrimoines culturels

Droit de toute personne d'exprimer ce dont elle se sent l'héritière et de transmettre ces héritages.

- ⊙ Lutte contre l'illégitimité des personnes à exprimer ce dont elles se sentent héritières, à interpréter, transmettre

12



## Enjeu fondamental des droits culturels LA QUALITE DE NOS RELATIONS

- ⊙ Valeurs socles des droits fondamentaux - une décision politique
- ⊙ Penser en écosystème : interactions – échanges – interdépendances
- ⊙ Développer nos capacités par l'intelligence collective

« **La question ne se pose plus de savoir si l'on doit être libre ou attaché**, mais si l'on est bien ou mal attaché [...] S'il ne s'agit plus d'opposer attachement et détachement, mais les bons et les mauvais attachements, il n'y a qu'un seul moyen pour décider **de la qualité de ces liaisons : s'enquérir de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font, apprendre à être affecté par eux** »

Latour Bruno, *Factures/fractures: de la notion de réseau à celle d'attachement*, 2000

15

## LES DROITS CULTURELS

Clé de voûte  
de l'ensemble des droits humains

16



« Certaines pratiques individuelles recèlent en effet un énorme potentiel destructeur des mondes communs à tous. L'agro-industrie par exemple qui naît dans les années 1840 est un projet dont l'idéal fut d'en finir avec l'environnement naturel et de lui substituer un environnement chimique dont la maîtrise aurait été parfaite. Il a conduit non seulement à dégrader les sols et la qualité des aliments mais aussi à dégrader les relations humaines, notamment les cultures paysannes qui ont été féroce­ment attaquées par les apôtres de la nouvelle science agronomique et les paysans, expropriés.

**C'est précisément à cet endroit que les droits culturels sont nécessaires. Ils sont sélectifs. Loin de s'appliquer en droit à n'importe quelles mœurs, y compris les plus cruelles, ils sont réservés aux pratiques compatibles avec l'accomplissement personnel de son cycle de vie.** Autrement dit, ils limitent les effets pervers d'un relativisme culturel qui voudrait que toute organisation sociale soit respectable. Au contraire, **avec les droits culturels**, on arrive à trancher la question de savoir comment **protéger ce qui constitue une culture commune** de la prédation de quelques individus et, réciproquement, comment **assurer la distribution égale des ressources culturelles de manières à rencontrer les « capacités »** (selon l'expression de Sen) de chacun.

Dans le premier cas, un long cortège de phénomènes dont on pourrait dire qu'ils sont « anti-culturels » se fait jour. **La culture matérielle**, à savoir l'ensemble des artefacts et des relations actives avec l'environnement naturel, est un exemple aisément concevable de l'immense tâche qui consiste à **préserver ce qui fait sens pour les gens**. La désacralisation d'un lieu de culte, la privatisation d'une place publique en raison de l'extension d'une terrasse de café, celle d'un lac en raison d'une décision arbitraire d'un maire en faveur d'un groupe de développement d'infrastructures touristiques sont de graves atteintes à l'intégrité culturelle des habitants. **De même, les techniques de formatage de la conscience commune, la privatisation de l'éducation, le contrôle de la communication, l'endoctrinement ou le mensonge ont aussi pour effet de détruire les capacités culturelles des gens.** Car il y a, pour reprendre les termes de l'anthropologue Edward Sapir, de « vraies » et de « fausses » cultures. La vraie est celle qui offre un paysage de cohérence, **tandis qu'une fausse par exemple compartimente les individus dans des rôles antagonistes, les discrimine ou supprime toute liberté, les divise ou entame leur confiance en soi.**

Tout n'est donc pas « culturel » »

**Joëlle Zask**, in Droits culturels, les comprendre, les mettre en œuvre, article « du citoyen générique à l'individualité politique : les droits culturels en question », éditions de l'Attribut, juin 2022, p. 62-63.

**Joëlle Zask**, La démocratie aux champs, éd. La découverte, 2016.

17

## Association Réseau Culture 21 - Démarche Paideia -

- ⊙ **Démarche d'analyse participative des droits culturels dans les politiques publiques**
- ⊙ **En collaboration avec l'Observatoire de la diversité et des Droits culturels** situé à Fribourg et coordonné par Patrice Meyer Bisch.
- ⊙ **Avec, pour, par des collectivités, structures, collectifs et réseaux**
- ⊙ **Travail fondé sur la Déclaration des droits culturels (Fribourg 2007). Développement d'une méthode et d'outils associés**

✳ **RESSOURCES** sur [reseauculture21.fr](http://reseauculture21.fr)

18